

/AS  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-:-

DECRET N°74-82 du 26 mars 1974

chargeant le Ministre de l'Intérieur et  
de la Sécurité de l'intérim du Ministre  
de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-  
ment et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a  
complété,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 25 mars 1974, le Capitaine Michel AÏKPE, Mi-  
nistre de l'Intérieur et de la Sécurité, est chargé de l'intérim du Minis-  
tre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence du Capitaine Janvier  
ASSOGBA.

ARTICLE 2 - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 26 mars 1974

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : ER 8 CS 6 MEF-MIS 6 autres ministères 9 CMR 4 SGG 4 IAA 1  
DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 4 DGP-DGAJL--INSAE 6 SPD 2 JORD 1